

**ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL PORTUAIRE
du port de La Roche-Bernard / Férel / Marzan / Nivillac**

SEAFEL2024-10

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- VU le code des transports, et notamment son article R 5314-14 définissant la composition des conseils portuaires dans les ports départementaux,
- VU l'arrêté du 29 septembre 2023 portant nomination des membres du conseil portuaire du port départemental de La Roche-Bernard / Férel / Marzan / Nivillac,
- VU la désignation de la commune de La Roche-Bernard au titre du représentant du conseil municipal,
- VU la désignation de la commune de Nivillac au titre du représentant du conseil municipal,
- VU la dissolution du syndicat intercommunal du port de La Roche-Bernard et le transfert de la compétence portuaire à la Compagnie des Ports du Morbihan,

CONSIDÉRANT qu'il convient de pourvoir au remplacement des membres du conseil portuaire pour la durée du mandat restant à courir,

SUR la proposition du directeur général des services,

ARRÊTE

Article 1 :

Sont désignés pour le reste du mandat à courir :

REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

- Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant –
18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex
- M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant
18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

Suppléant : Néant

Publié en ligne le 21/10/2024

REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE PORT ET DE L'EPTB VILAINE

LA ROCHE BERNARD

Titulaire : M. Paul MARTEL – 6 quai Saint-Antoine – 56130 LA ROCHE-BERNARD

NIVILLAC

Suppléant : M. ROZÉ Eric – 44 Domaine du Grand Baud – 56130 NIVILLAC

REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : Le directeur du port de La Roche-Bernard ou son représentant –
2 quai Saint Antoine – 56130 LA ROCHE-BERNARD

Article 2 :

Le conseil portuaire se compose désormais comme suit :

1 - PRÉSIDENT DU CONSEIL PORTUAIRE

Titulaire : M. GUIHARD Alain, conseiller départemental,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

Suppléant : Mme JARLIGANT Marie-Odile, conseillère départementale,
Hôtel du Département – 2 rue de Saint-Tropez – CS 82400 – 56009 VANNES Cedex

2 - REPRÉSENTANTS DU CONCESSIONNAIRE

Titulaires : M. le président directeur général de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant –
18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

M. le directeur de la Compagnie des Ports du Morbihan ou son représentant
18 rue Alain Gerbault – CS 62221 – 56006 VANNES Cedex

Suppléant : Néant

3 - REPRÉSENTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX DES COMMUNES SUR LESQUELLES S'ÉTEND LE PORT ET DE L'EPTB VILAINE

LA ROCHE BERNARD

Titulaire : M. MARTEL Paul – 6 quai Saint-Antoine – 56130 LA ROCHE-BERNARD

Suppléant : M. LE BORGNE Bruno – Mairie – 56130 LA ROCHE-BERNARD

Publié en ligne le 21/10/2024

FÉREL

Titulaire : M. PINARD Daniel – 3 Riegas – 56130 FÉREL

Suppléant : M. BOSSENO Thierry – 50 la Noé blanche – 56130 FÉREL

MARZAN

Titulaire : M. AUBRY Bertrand – La Motte – 56130 MARZAN

Suppléant : M. SICHERE Emmanuel – Kerrault – 56130 MARZAN

NIVILLAC

Titulaire : M. RENARD Patrice – 19 Clos Saint-James – 56130 NIVILLAC

Suppléant : M. ROZÉ Eric – 44 Domaine du Grand Baud – 56130 NIVILLAC

ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN VILAINE

Titulaire : M. le président de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant –
Boulevard de Bretagne – BP 11 – 56130 LA ROCHE-BERNARD

Suppléant : M. le directeur général des services de l'EPTB Eaux et Vilaine ou son représentant –
Boulevard de Bretagne – BP 11 – 56130 LA ROCHE-BERNARD

4 - REPRÉSENTANTS DES PERSONNELS CONCERNÉS PAR LA GESTION DU PORT

- membres du personnel départemental

Titulaire : Mme la responsable du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

Suppléant : Un agent du service de l'eau, de l'aménagement foncier et des espaces littoraux

- membres du personnel du concessionnaire

Titulaire : Le directeur du port de La Roche-Bernard ou son représentant –
2 quai Saint Antoine – 56130 LA ROCHE-BERNARD

Suppléant : Néant

5 - REPRÉSENTANTS DES USAGERS DU PORT

a) au titre du commerce

- usagers désignés par la chambre de commerce et d'industrie

Publié en ligne le 21/10/2024

Titulaire : M. le directeur ou son représentant – Vedettes Jaunes – Zone Portuaire – 56190 ARZAL

Suppléant : M. le directeur ou son représentant - "Le Sarah B." - 9 quai Saint Antoine - Le Vieux Port
56130 LA ROCHE-BERNARD

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

b) au titre de la pêche

- usagers désignés par le comité départemental des pêches

Sans objet

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Sans objet

c) au titre de la plaisance

- usagers désignés par le comité local des usagers permanents des installations portuaires de
plaisance

Titulaires : M. CARATINI Charles – 5 rue Saint-James – 56130 LA ROCHE BERNARD

M. GICQUEL Jean – 16 lotissement du Pré Neuf – 56130 NIVILLAC

M. NISON Pierre – 103 la milsandièrre – La Rablette – 44440 TEILLE

M. FOREST Bernard – 12 rue Bernier – 49460 CANTENAY EPINARD

M. RENARD Jacky – 5 rue Aubert – 50580 PORT-BAIL

Suppléants : M. TAILLEBOIS Dominique – 3 rue du Château – 37800 NOYANT DE TOURAINE

M. VANOVERBERGHE Michel – 2 rue Franz Liszt – 44700 ORVAULT

M. TESTEVUIDE Thierry – 3 rue Eugène Feautrier – 56130 LA ROCHE-BERNARD

Néant

- usagers désignés par le président du conseil départemental

Titulaires : M. le président de l'association Loisirs Temps Libre ou son représentant –
5 chemin du Pâtis – 56130 LA ROCHE-BERNARD

M. le président de l'Association des usagers du port de La Roche-Bernard-Férel-Marzan
ou son représentant – 56130 LA ROCHE-BERNARD

M. MEGRET Alexis – Comptoir Nautique – Le Pont-Marzan – BP 25 –
56130 LA ROCHE-BERNARD

Suppléants : M. le président de l'Office de Tourisme de la Roche-Bernard ou son représentant
14 rue du Dr Cornudet – 56130 LA ROCHE-BERNARD

M. le Président de la Flottille Traditionnelle de Basse Vilaine ou son représentant –
Bréhardais – 56190 NOYAL-MUZILLAC

M. ROLLAND Vincent – Promenade sur la Vilaine « Bato-Margot » – ZA de la Brivaudais –
56130 THEHILLAC

Article 3 :

Le directeur général des services du conseil départemental, le directeur des routes et de l'aménagement, sont chargés de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

VANNES, le 18 octobre 2024

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT